Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné

A.Gt 24-11-2017 M.B. 18-01-2018

Modifications:

A.Gt 22-03-2018 - M.B. 19-04-2018	A.Gt 12-06-2019 - M.B. 29-08-2019
A.Gt 08-11-2019 - M.B. 27-11-2019	A.Gt 30-10-2020 - M.B. 18-01-2021
A.Gt 01-06-2021 - M.B. 28-12-2021	A.Gt 09-05-2022 - M.B. 18-08-2022
A.Gt 10-11-2022 - M.B. 27-01-2023	A.Gt 01-09-2023 - M.B. 02-02-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, et notamment ses articles 92 et 103;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française notamment l'article 69, § 1^{er}, 34°; complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004, 14 mai 2009, 14 octobre 2010 et 6 février 2014,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, modifié par les arrêtés du 29 mars 2007, 12 mars 2008, 3 juillet 2008, 30 mars 2009, 22 octobre 2009, 20 octobre 2010, 24 mai 2012, 26 juin 2012, 19 décembre 2014, 12 septembre 2016,

Considérant que les mandants sont arrivés à leur terme et qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête:

Article 1er. - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour la religion catholique de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, ci-après dénommée «la Commission» :

Docu 44758

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-06-2021 ; A.Gt 09-05-2022 ; remplacé par A.Gt 10-11-2022

Effectifs	Suppléants
Mme Axelle BRUYNINCKX	M. Paul VIGNERONT
Mme Isabelle BLOCRY	M. Marcel BUELENS
Mme Mélanie CASTEELS	M. Patrick BEAUFORT
M. Dominique LUPERTO	M. Mickaël GOSSET
Mme Laurence RENARD	Mme Catherine LIESSE
M. François FARVACQUE	Mme Michèle BRAIPSON

Modifié par A.Gt 22-03-2018 ; A.Gt 12-06-2019 ; A.Gt 08-11-2019 ; A.Gt 30-10-2020

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30- 10-2020]	M. Christophe HEMBERG
Mme Michèle HONORE	[M. Georges LIMET] ¹ [remplacé par A.Gt 08- 11-2019]
M. Mathieu MASINI <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>	M. Luc TOUSSAINT
M. Freddy LIMBOURG [remplacé par A.Gt 08-11-2019]	Mme Marie LAUSBERG
Mme Anne JOORIS	Mme Anne JASON
Mme Catherine HENRARD [remplacé par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019]	M. Michel OEYEN [remplacé par A.Gt 08-11-2019]

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour la religion protestante de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

¹ Remplacé par l'arrêté du 1^{er} septembre 2023

Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-06-2021 ; A.Gt 09-05-2022 ; remplacé par A.Gt 10-11-2022

Effectifs	Suppléants
Mme Axelle BRUYNINCKX	M. Paul VIGNERONT
Mme Isabelle BLOCRY	M. Marcel BUELENS
Mme Mélanie CASTEELS	M. Patrick BEAUFORT
M. Dominique LUPERTO	M. Mickaël GOSSET
Mme Laurence RENARD	Mme Catherine LIESSE
M. François FARVACQUE	Mme Michèle BRAIPSON

Modifié par A.Gt 22-03-2018 ; A.Gt 12-06-2019 ; A.Gt 08-11-2019 ; A.Gt 30-10-2020

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30- 10-2020]	M. Christophe HEMBERG
Mme Michèle HONORE	$[M. Georges LIMET]^2$ [remplacé par A.Gt 08-11-2019]
M. Mathieu MASINI <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>	M. Luc TOUSSAINT
M. Freddy LIMBOURG [remplacé par A.Gt 08-11-2019]	Mme Marie LAUSBERG
Mme Anne JOORIS	Mme Anne JASON
Mme Catherine HENRARD [remplacé par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019]	M. Michel OEYEN [remplacé par A.Gt 08- 11-2019]

Modifié par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019; A.Gt 08-11-2019. A.Gt 30-10-2020; A.Gt 01-06-2021; A.Gt 09-05-2022; remplacé par A.Gt 10-11-2022 Article 3. - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour la religion israélite de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Mme Axelle BRUYNINCKX	M. Paul VIGNERONT
Mme Isabelle BLOCRY	M. Marcel BUELENS
Mme Mélanie CASTEELS	M. Patrick BEAUFORT
M. Dominique LUPERTO	M. Mickaël GOSSET
Mme Laurence RENARD	Mme Catherine LIESSE
M. François FARVACQUE	Mme Michèle BRAIPSON

 $^{^2}$ Remplacé par l'arrêté du $1^{\rm er}$ septembre 2023

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Christophe HEMBERG
Mme Michèle HONORE	[M. Georges LIMET] 3 [remplacé par A.Gt $08-11-2019$]
M. Mathieu MASINI [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Luc TOUSSAINT
M. Freddy LIMBOURG [remplacé par A.Gt 08-11-2019]	Mme Marie LAUSBERG
Mme Anne JOORIS	Mme Anne JASON
Mme Catherine HENRARD [remplacé par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019]	M. Michel OEYEN [remplacé par A.Gt 08- 11-2019]

Modifié par A.Gt 22-03-2018 ; A.Gt 12-06-2019 ; A.Gt 08-11-2019 ; A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-06-2021 ; A.Gt 09-05-2022 ; A.Gt 10-11-2022

Article 4. - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour la religion islamique de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Mme Axelle BRUYNINCKX	M. Paul VIGNERONT
Mme Isabelle BLOCRY	M. Marcel BUELENS
Mme Mélanie CASTEELS	M. Patrick BEAUFORT
M. Dominique LUPERTO	M. Mickaël GOSSET
Mme Laurence RENARD	Mme Catherine LIESSE
M. François FARVACQUE	Mme Michèle BRAIPSON

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30- 10-2020]	M. Christophe HEMBERG
Mme Michèle HONORE	[M. Georges LIMET] 4 [remplacé par A.Gt 08-11-2019]
M. Mathieu MASINI [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Luc TOUSSAINT
M. Freddy LIMBOURG [remplacé par A.Gt 08-11-2019]	Mme Marie LAUSBERG

 $^{^3}$ Remplacé par l'arrêté du $1^{\rm er}$ septembre 2023

 $^{^4}$ Remplacé par l'arrêté du 1^{er} septembre 2023

Mme Anne JOORIS	Mme Anne JASON
M. Michel OEYEN [supprimé par A.Gt 12-06-2019; inséré par A.Gt 08-11-2019]	Mme Catherine HENRARD [remplacé par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019]

Modifié par A.Gt 22-03-2018 ; A.Gt 12-06-2019 ; A.Gt 08-11-2019 ; A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-06-2021 ; A.Gt 09-05-2022 ; A.Gt 10-11-2022

Article 5. - Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour la religion orthodoxe de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

Effectifs	Suppléants
Mme Axelle BRUYNINCKX	M. Paul VIGNERONT
Mme Isabelle BLOCRY	M. Marcel BUELENS
Mme Mélanie CASTEELS	M. Patrick BEAUFORT
M. Dominique LUPERTO	M. Mickaël GOSSET
Mme Laurence RENARD	Mme Catherine LIESSE
M. François FARVACQUE	Mme Michèle BRAIPSON

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pascal LAENEN [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Christophe HEMBERG
Mme Michèle HONORE	[M. Georges LIMET] ⁵ [remplacé par A.Gt 08-11-2019]
M. Mathieu MASINI [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	M. Luc TOUSSAINT
M. Freddy LIMBOURG [remplacé par A.Gt 08-11-2019]	Mme Marie LAUSBERG
Mme Anne JOORIS	Mme Anne JASON
Mme Catherine HENRARD [remplacé par A.Gt 22-03-2018; A.Gt 12-06-2019]	M. Michel OEYEN [remplacé par A.Gt 08-11-2019]

Article 6. - Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné sont abrogés.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2017

Bruxelles, le 24 novembre 2017.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

 $^{^5}$ Remplacé par l'arrêté du $1^{\rm er}$ septembre 2023

La Directrice générale, L. SALOMONOWICZ